



12, rue de Louvois
75002 Paris

tel : 01 40 15 51 34
fax : 01 40 15 51 35
snac-fsu@culture.gouv.fr.
site : <http://snac.fsu.fr/>

Élection présidentielle : adresse aux candidats de gauche sur le service public culturel

Les valeurs du service public culturel

L'accès de tous à la culture est un droit fondamental qui contribue à la formation des citoyens ; sa bonne administration est une garantie pour la démocratie.

Le Syndicat National des Affaires Culturelles de la FSU affirme que ce droit ne doit pas être soumis aux intérêts du marché.

Par conséquent, le service public culturel ne peut absolument pas être pris en charge par le secteur marchand et il doit être garanti par la puissance publique. Celle-ci a une responsabilité directe sur les services et les établissements dont elle a la tutelle, mais elle a aussi le devoir de soutenir les activités du tiers secteur, notamment dans ses formes associatives, d'éducation populaire, de pratiques amateurs, etc., en matière de culture.

Pour le SNAC-FSU, le bon accomplissement des grandes missions du service public culturel est indispensable pour le développement d'individus citoyens, aptes à vivre ensemble, ayant plaisir à vivre ensemble, accueillants aux autres et sachant concilier valeurs universelles et sympathie pour les différences.

Contre le néo-libéralisme

Le néo-libéralisme est incapable de produire de tels individus, libres et solidaires ; il ne produit que des clients voués à consommer du spectacle. Le néo-libéralisme n'est pas le libéralisme classique, il n'en est que la caricature terminale, un monstre parasitaire qui se dévore lui-même. Le néo-libéralisme, dans le domaine culturel comme ailleurs, c'est la « barbarie douce », un système totalitaire qui ne dit pas son nom.

Le SNAC-FSU milite pour une distinction nette entre le service public culturel et les activités marchandes et industrielles dans ce secteur. La culture n'a de sens que partagée, liée à la gratuité et au désintéressement. La culture n'est pas seulement associée à la distraction, elle ne se cantonne pas dans le seul « temps libre », elle imprègne et façonne la vie humaine dans toute son épaisseur.

La culture, à travers les œuvres comme à travers les pratiques, doit traverser le corps social, aller vers tous les publics, susciter l'envie et la curiosité, bousculer les *a priori*. Pour cela, elle doit s'ouvrir aux médiations et établir des ponts avec l'ensemble du secteur éducatif. Elle doit sortir de la frilosité comptable pour retrouver l'élan d'une aventure.

La droite et la culture

Le SNAC-FSU considère que le quinquennat qui s'achève est à tous points de vue un désastre culturel.

La politique culturelle du gouvernement sortant a consisté en une marchandisation croissante de la sphère culturelle, les coups les plus brutaux ayant été portés par ceux-là même qu'il avait placé à la tête de notre service public.

Au ministère de la culture, une entreprise concertée de destruction des structures, de délégitimation des institutions et de démoralisation des agents a été conduite sous couvert de la Révision générale des politiques publiques (RGPP) et de la Réforme de l'administration territoriale de l'Etat (ReATE).

La pratique généralisée de la cooptation, la négation des compétences internes, la prise en main des postes de responsabilité par une technocratie inculte, ont achevé de saper la crédibilité des directions du MCC et ont rompu la confiance.

Le SNAC-FSU revendique :

- un bilan critique de la RGPP dans le domaine de la culture,
- la mise en œuvre immédiate de mesures visant à revenir sur ses conséquences les plus désastreuses,
- le retour à des directions d'établissements confiées aux scientifiques, le retour à une conception d'établissements de service public et l'arrêt du modèle de l'entreprise privée.

Un état des lieux catastrophique

Aujourd'hui, les principales institutions d'Etat sont systématiquement transformées en établissements publics (EP) et cette formule, utilisée par le pouvoir néo-libéral, sert à détruire les liens qui faisaient l'unité du ministère de la culture.

Poussés à une autonomisation sans contrôle, les grands musées doivent vivre de plus en plus sur le mécénat et sur leurs ressources propres. Ceci les conduit à une gestion purement quantitative du public et du patrimoine et les oblige à renoncer à l'approche qualitative qui était au cœur de leurs missions. En outre, ils servent de laboratoires d'expérimentation de la régression sociale, les EP étant de plus en plus « dérogatoires » sur le plan de la gestion des personnels. Enfin, sont mises en pratique des formules de « partenariat public-privé » extrêmement préoccupantes.

Les établissements publics du ministère de la culture sont aujourd'hui des baronnies qui « gèrent » leurs personnels à leur guise, externalisent à tout va et s'affranchissent sans vergogne de la tutelle du ministère.

Dans certains cas, le ministère va jusqu'à organiser lui-même la mort de ses propres services en favorisant la concurrence d'entreprises privées, comme c'est le cas dans le secteur de l'archéologie. Dans d'autres cas, la majorité de droite vote des textes restreignant le pouvoir de contrôle de la puissance publique, comme c'est le cas dans le secteur des monuments historiques. Enfin, la destruction programmée d'emplois publics conduit à la

mise en extinction de certaines filières (métiers d'art, accueil et surveillance, etc.).

Dans le domaine de la création et dans celui du spectacle vivant, ce gouvernement assèche les crédits de soutien, condamnant à une asphyxie imminente la plupart des petites compagnies, orchestres, associations liées à l'éducation populaire.

Dans ce domaine du soutien au tiers secteur, comme dans celui des monuments historiques, la décentralisation culturelle n'est qu'un alibi pour un mouvement général d'abandon de la part de la puissance publique, des transferts de compétences sans transferts de moyens aboutissant forcément à une paralysie et à une mort à petit feu.

La destruction du service public culturel est arrivée à un tel point que ses exécuteurs ne se cachent même plus : les projets présentés en rafale par la direction générale des patrimoines sont totalement ineptes sur le plan scientifique et culturel (le MUCEM), quand ils ne sont pas idéologiquement néfastes (la Maison de l'Histoire de France).

Le SNAC-FSU revendique :

- *l'arrêt des partenariats public-privé dans le domaine culturel,*
- *le renforcement des domaines d'intervention régalienne, par exemple : un service public de l'archéologie sans recours au secteur privé,*
- *la sanctuarisation de la filière « accueil-surveillance-magasinage » des établissements patrimoniaux du ministère de la culture et l'arrêt des externalisations dans ce secteur,*
- *un niveau de subvention et un mode de distribution des crédits qui permette au tiers secteur culturel de développer son travail de création et de transmission dans des conditions de sécurité rendant justice au rôle citoyen qu'il assume au sein de notre société.*

Le ministère de la culture

Le SNAC-FSU réaffirme la nécessité de l'existence d'un ministère de la culture autonome, auquel des moyens adéquats doivent être alloués pour qu'il puisse réellement remplir ses missions fondamentales :

- le soutien à la création,
- la démocratisation de la culture et la démocratie culturelle,
- la protection et la mise en valeur des patrimoines – matériels et immatériels.

Dans le cadre fixé par ces missions fondamentales, le ministère de la culture doit porter une politique culturelle ambitieuse et cohérente, couvrant tous les secteurs du champ culturel.

Cette politique culturelle ne peut pas être imposée d'en haut mais doit faire l'objet d'une élaboration démocratique dans laquelle les professionnels de la culture, et en particulier les agents du MCC, ont une responsabilité et doivent être entendus.

Le MCC doit exercer une tutelle effective sur ses services et ses établissements publics.

A travers les Directions Régionales des Affaires Culturelles, et dans un dialogue constant avec les collectivités territoriales, il doit garantir une égalité de tous, sur tout le territoire.

Il doit reconnaître et promouvoir la haute valeur de tous les métiers de la culture, que ceux-ci soient exercés par ses propres agents, par les agents territoriaux, par les salariés du secteur marchand ou par les acteurs du tiers secteur.

Il a un devoir de sauvegarde et de transmission des métiers d'art et des professions artistiques.

Le SNAC-FSU revendique :

- la garantie du maintien d'un ministère de la culture autonome et le renforcement du lien entre l'administration centrale et les Directions Régionales des Affaires culturelles,
- le retour au 1% minimum du budget de l'Etat,
- la gratuité d'accès pour les établissements culturels,
- un exercice réel de la tutelle sur les établissements et un rattachement au statut général de la fonction publique pour tous les acteurs du champ ministériel et des collectivités territoriales ; le contrat n'est pas la solution pour les métiers de la culture,
- un ré-examen systématique des motifs invoqués par la droite pour justifier l'existence de statuts dérogatoires pour les établissements publics,
- la garantie et le renforcement d'une recherche de haut niveau à l'intérieur de la sphère culturelle, incluant les sciences humaines (histoire, histoire de l'art, ethnologie, archéologie, etc.) comme les sciences de la matière et les sciences du vivant,
- l'arrêt pur et simple des « grands projets » actuellement menés sans aucune garantie scientifique (MHF, MUCEM, CNCP de Cergy...)

Etat, culture et collectivités territoriales

Les collectivités territoriales se sont toujours engagées dans le champ culturel. Avec la décentralisation, l'État leur a transféré de nombreuses compétences, souvent sans réelles études d'impact et sans transférer les moyens. Aujourd'hui, ce transfert se solde par des zones de flou et les collectivités territoriales, en particulier les régions par l'intermédiaire de l'Association des régions de France (ARF), souhaitent un « acte III de décentralisation » permettant de mieux fixer les champs de compétences.

Il importe que de véritables partenariats soient institués entre l'État et les différentes collectivités territoriales. Il s'agit ainsi de préserver et d'améliorer de façon cohérente les soutiens aux organismes et institutions qui assurent la diffusion de la culture sur l'ensemble du territoire (écoles de musiques, de théâtre, d'art, etc ; pratiques amateurs).

Ces partenariats doivent permettre de retisser de façon active des chaînes patrimoniales rompues par des mesures de décentralisation non réfléchies, comme ce fut le cas pour l'Inventaire général du Patrimoine culturel.

La culture est un enjeu de société pour lequel chacun des partenaires institutionnels doit prendre sa place afin d'établir le maillage le plus fin possible sur l'ensemble du territoire.

L'État se doit de veiller au développement de la culture qui passe par la reconnaissance de TOUTES les cultures, régionales ou extra-nationales présentes sur le territoire du fait de la diversité de la population.

Le SNAC-FSU revendique :

- la construction d'une véritable politique culturelle concertée entre l'Etat et les collectivités territoriales permettant un accès égalitaire à la culture sur l'ensemble du territoire,
- la reconnaissance et la valorisation des métiers de la culture dans chaque collectivité.

Bureau national du SNAC-FSU
le mercredi 11 avril 2012